

Beauvais, le 20 janvier 2012

Madame, Monsieur,

Vous êtes employeur et certainement assujetti à la taxe d'apprentissage.

Pour satisfaire à votre obligation légale, vous devez vous acquitter de la totalité du versement de la taxe d'apprentissage auprès d'un organisme collecteur de votre choix avant le 29 février 2012.

Ces dernières années, vous nous avez témoigné de votre soutien en nous confiant le traitement de votre taxe d'apprentissage. Cette année encore, nous vous saurions gré de bien vouloir poursuivre le traitement de votre taxe d'apprentissage avec nous, associé à A.S.P.*

N'oubliez pas qu'il s'agit du seul impôt dont vous pouvez décider des bénéficiaires, ne laissez pas passer l'occasion de soutenir les établissements de formation professionnelle et faire en sorte que votre contribution serve à former les professionnels de demain.

Et, par le versement de votre taxe d'apprentissage, votre contribution permettra au Centre de Formation d'Apprentis de s'équiper matériellement et de renforcer les équipes pédagogiques afin d'assurer une formation de qualité des apprentis.

Le service que nous vous proposons vous simplifiera les formalités :

- Calcul de votre taxe,
- Reversement aux écoles,
- Établissement des documents obligatoires,
- Transmission d'un double pour votre comptabilité.

Si votre comptable gère votre dossier, transmettez-lui ces documents en lui précisant que vous souhaitez que votre taxe soit traitée auprès de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

Vous trouverez, ci-joint, le bordereau d'appel de collecte de la taxe d'apprentissage à nous retourner afin que nous puissions calculer le montant de votre taxe.

Je vous remercie de votre confiance et vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes salutations les plus distinguées.



Zéphyrin LEGENDRE
Président de la CMA Oise

La CMA Oise, des compétences pour
Conseiller, Suivre, Former des hommes
Pérenniser, Transmettre, Créer des entreprises
Animer, Promouvoir, Dynamiser des territoires



4. DEDUCTION DES FRAIS DE STAGE EN MILIEU PROFESSIONNEL

COMPLETEZ LE TABLEAU SUIVANT

Nom et Prénom du stagiaire	Durée du stage en jours en 2011	Date de début et de fin de stage	Diplôme préparé par le stagiaire

5. VERSEMENT A UNE ECOLE HABILITEE :

Nom et adresse complète de l'école :

.....

.....

6. EN CAS DE REGLEMENT PARTIEL

• Sommes versées dans les catégories :

Catégorie A (Niveau V et IV) : €

Catégorie B (Niveau III et II) : €

Catégorie C (Niveau I) : €

Fait à le 2012

Signature

Retournez ce bordereau
à l'adresse suivante :

**CHAMBRE DE MÉTIERS
ET DE L'ARTISANAT DE L'OISE**
Mme Séverine LACOLLEY
3, rue Léonard de Vinci - P.A.E. du Tilloy
60006 Beauvais Cedex

par Fax : 03 44 10 14 16
ou
par e-mail : slacolley@cma-oise.fr

Conservez une copie
de votre bordereau avant
de nous l'adresser